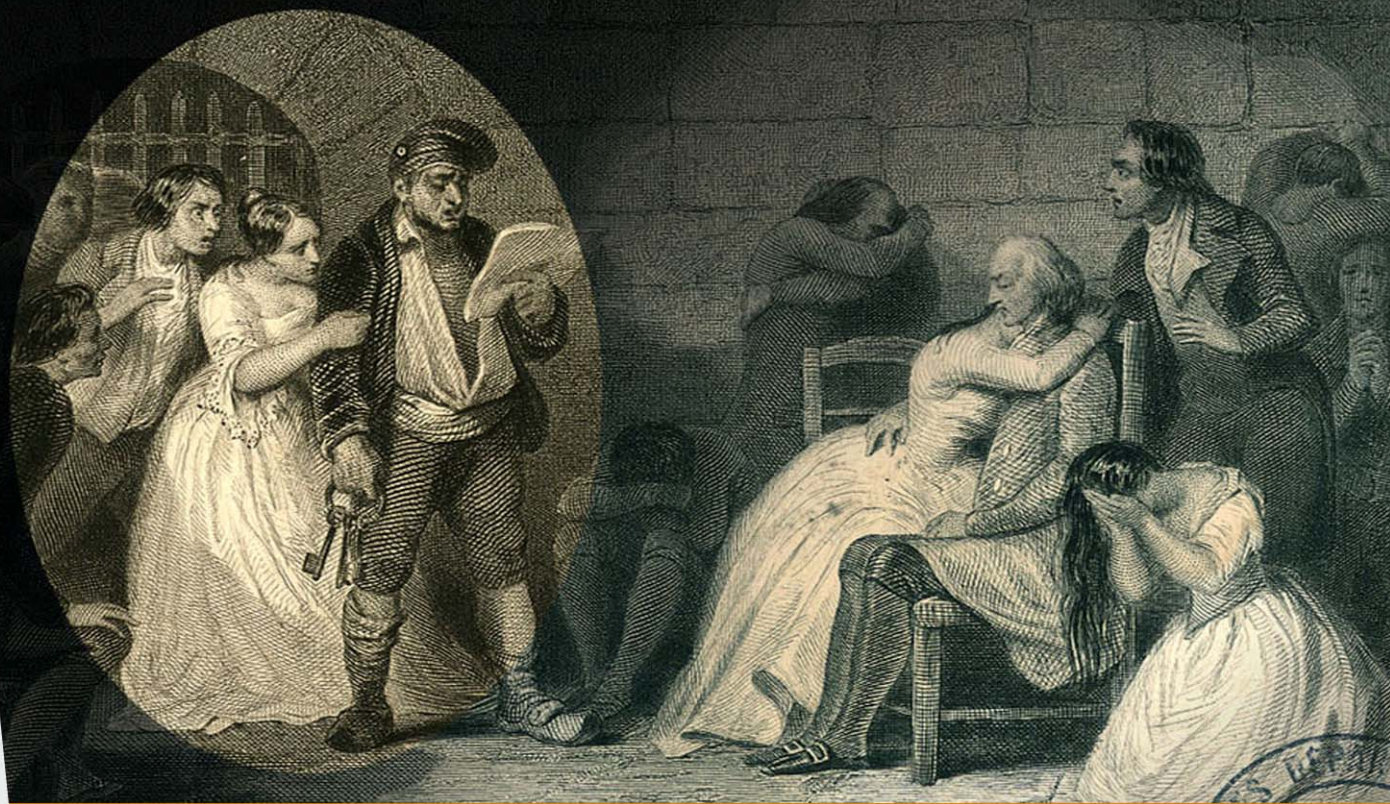


# La Révolution Française



## La révolution en péril : population sous surveillance (1792-1793)

A  
T  
E  
L  
I  
E  
R

3

Élève

Dossier réalisé  
par  
Dominique Gamache,  
Mireille Grais

Conception graphique  
Lisbeth Porcher

La Révolution se radicalise sous l'effet de circonstances particulières : invasion étrangère, révoltes vendéennes et fédéralistes. De quelle façon ?

## I - Une pression populaire grandissante

*inhumat. Aujourd'hui dimanche quatrieme jour de mars mil sept cent quatre vingt deux a été inhumé dans le cimetiére de Jacques Guillaume Simonneau M. Marchand teneur et Maire de la Ville d'Étampes, âgé d'environ cinquante quatre ans. Le corps de défunt Jacques Guillaume Simonneau hier a trois heures et demi, et mis à mort indignement par une populace effrenée, pour avoir voulu défendre et soutenir les decrets de l'Assemblée Nationale.*

Registre paroissial d'Étampes, 4 mars 1792.  
DAPM91 - 4E/1113

Remplir le tableau suivant :

Âge	Fonction dans la ville	Profession	Date du décès	Heure du décès	Cause du décès



Simonneau, Jacques Guillaume  
DAPM91 - 5Fi/418

Dans le texte, soulignez les termes montrant que l'acte a choqué.

Dans un contexte de hausse des prix et de crainte de pénuries, des émeutes éclatent sur les marchés dès 1792 et plus encore en 1793. Le peuple intervient brutalement pour exiger la taxation du prix du grain (fixation d'un prix maximum). Refusant de légaliser cette taxation, le maire d'Étampes est frappé à mort par la foule. Finalement, la taxation est accordée sous la Terreur en 1793 par les 2 lois du maximum.

...après midi en la Maison  
d'un Citoyen d'Essonne.

1 Nous soussignés voulant à l'exemple de nos frères de  
2 plusieurs Communes de la République nous réunir en Société  
3 Populaire, afin d'être plus apte de contribuer à l'affermissement du  
4 Régime de la Liberté, en cherchant à développer les principes qui en sont  
5 les bases, en montrant sans cesse à nos concitoyens et au Peuple entier  
6 les Intrigants, les vils partisans de la Royauté, qui à la faveur du modérantisme  
7 et d'une fausse pitié voudroient épurer l'opinion publique et faire rétrograder  
8 une Révolution qui en immortalisant ses auteurs, apprend à tous les hommes  
9 la dignité qu'ils tiennent de la Nature et leur rappeler l'avilissement  
10 dans laquelle une honteuse léthargie les avait plongé jusqu'ici ;  
11 À ces considérations se joint encore la douce perspective de parvenir à  
12 propager l'esprit d'union, et de fraternité qui doit caractériser des  
13 vrais Républicains, de donner aussi l'exemple du respect pour les  
14 propriétés, de l'empressement à payer les contributions publiques, de l'amour  
15 de toutes les vertus, et enfin d'être un sujet de terreur pour les malveillans  
16 et les conspirateurs, qui peuvent être dans cette contrée, ou qui oseraient  
17 s'y réfugier ;



**Naissance d'une société populaire à Essonne,  
non daté.**

DAPM91 - L/20

Transcription

1 Nous soussignés, voulant à l'exemple de nos frères de  
2 plusieurs communes de la République nous réunir en société  
3 populaire afin d'être plus apte de contribuer à l'affermissement du  
4 régime de la Liberté, en cherchant à développer les principes qui en sont  
5 les bases, en montrant sans cesse à nos concitoyens et au peuple entier  
6 les intrigants, les vils partisans de la royauté, qui à la faveur du modérantisme  
7 et d'une fausse pitié voudroient épurer l'opinion publique et faire rétrograder  
8 une Révolution qui en immortalisant ses auteurs, apprend à tous les hommes  
9 la dignité qu'ils tiennent de la Nature et leur rappeler l'avilissement  
10 dans laquelle une honteuse léthargie les avait plongé jusqu'ici ;  
11 À ces considérations se joint encore la douce perspective de parvenir à  
12 propager l'esprit d'union et de fraternité qui doit caractériser des  
13 vrais républicains, de donner aussi l'exemple du respect pour les  
14 propriétés, de l'empressement à payer les contributions publiques, de l'amour  
15 de toutes les vertus, et enfin d'être un sujet de terreur pour les malveillans  
16 et les conspirateurs, qui peuvent être dans cette contrée ou qui oseraient  
17 s'y réfugier [...]. (la transcription respecte l'orthographe du document).

✍ Classez les objectifs d'une société populaire (aidez vous des termes soulignés du document de la page 2).

Défense des valeurs de la République	Lutte contre les opposants

Art. 7.  
 Ne pourront jamais être présentés. 1°. Ceux qui ne justifieront pas avoir constamment montré depuis l'année mil sept cent quatre vingt neuf jusqu'à présent l'amour le plus brulant pour l'égalité et la liberté; 2°. Ceux qui auraient été membres de quelques Sociétés contre Révolutionnaires [...]  
 4°. Ceux qui ont passé jusqu'ici pour modérés, et qui n'ont voulu prendre aucune part à la Révolution.  
 5°. Ceux qui ont calomnié les Jacobins, et la Montagne de la Convention Nationale.

Naissance d'une société populaire à Essonnes, article 7, non daté. DAPM91 - L/20

✍ Complétez la transcription suivante (celle-ci respecte l'orthographe du document) :

Ne pourront jamais être présentés. 1°. Ceux qui ne justifieront pas avoir ..... montré depuis l'année mil sept cent quatre vingt neuf jusqu'à présent ..... le plus brulant pour l'..... et la ..... ; 2°. Ceux qui auraient été membres de quelques ..... [...]  
 4°. Ceux qui ont passé jusqu'ici pour ....., et qui n'ont voulu prendre ..... a la .....  
 5°. Ceux qui ont ..... les Jacobins, et la Montagne de la .....

## Carte des Sociétés populaires en Essonne en 1793 et 1794



✍ Dans quelle partie de l'Essonne les sociétés populaires sont-elles les plus nombreuses ?

Cachet d'une société populaire de Seine-et-Oise.

DAPM91 - non coté



- ✍ Dans quelle ville cette société populaire s'est-elle formée ?
- ✍ Relevez la devise de cette société populaire.

Des sociétés populaires se forment sur le modèle des clubs parisiens (club des Jacobins et club des Cordeliers). Ces organisations de militants patriotes relaient la politique de l'Assemblée nationale (la Convention), surveillent la population et les autorités locales pour repérer les éléments trop modérés. S'y retrouvent des citoyens de tous âges parmi lesquels dominent les petits commerçants et les artisans.

Certificat de Civisme

Nous Soussignés Maire et officiers Municipaux  
 Et Membres du Conseil General de la Commune  
 de St. Grain, Certifions a tous qu'il appartient, que le  
 Citoyen Jean e Antoine Soucharo, Arpenteur West en tout  
 Temps Comporte Comme Un Brave Citoyen, qu'il a  
 Monté Regularement la garde, qu'il a acquitté  
 Exactement ses Contributions, qu'il a toujours Respecté  
 Les Propriétés de ses Voisins, Executé Les Loix, Et a donné  
 L'exemple de plus pure Patriotisme, au Moyen de quoy  
 Nous lui avons Delivré le Present pour lui servir Et  
 Valloir, Ce que de raison, fait à St. Grain le Jour  
 Mars Mil Sept Cent quatre Vingt Treize Lan 2<sup>ème</sup>  
 De la Republique Françoise, Et avons signé



18 avril 1793  
 Paul D. de  
 1793  
 a



Pitrelle  
 maire  
 Etienne officier  
 Bardelle  
 allain notable  
 Vallot procureur  
 Simonet  
 officier  
 Gillet notable  
 Martin officier  
 Le Gros Notable

**D É C R E T**  
**DE LA CONVENTION NATIONALE,**  
 Du 16 Avril 1793, l'an second de la République Françoise.  
 1 Relatif aux Certificats de civisme.

2

2131

L'Empereur  
L'Im

# Liste des Certificats de Civisme auxquels le Directoire du Département de Seine-et-Oise a refusé son approbation.

## District d'Étampes



Nom, & de Personne	Qualité	Lieu de leur Résidence	Dates du refus & du Directoire du Département	Observation
François de Gorsse	Notaire	Bouvray	19 Mars 1793	
Etienne Travers	Curé	Guillerival	idem	à réclamer, sur demande après avoir rapporté avec lui en ce instant.
J <sup>e</sup> Elie Fromentin	huissier	Étampes	20 Mars	
J <sup>e</sup> Louis Soulasrie	chapelain de l'hôtel Dieu	idem	idem	à réclamer et le Directoire n'a rien dit jusqu'à lui à délibérer
Jacques Crosnier	avocat & secrétaire de District	idem	28 Mars	à réclamer et le Directoire en parle à l'ordred'aujourd'hui
Marc Antoine Le Marchant	Écrivain des Nobles du District	idem	20 Mars	
Louis Guyot	Receveur du District	idem	19 Mars	à réclamer et le Directoire en parle à l'ordred'aujourd'hui
Jean Champigny	avocat	idem	28 Mars	
François Neidy	Capt <sup>l</sup> de la Gendarmerie	idem	idem	à réclamer et le Directoire en parle à l'ordred'aujourd'hui

3

1 Décret de la Convention sur les certificats de civisme. DAPM91 - L/119

2 Certificat de civisme délivré à Saint-Vrain, 18 avril 1793. DAPM91 - L/26

3 Liste des certificats de civisme refusés par le Directoire, au district d'Étampes, 15 avril 1793. DAPM91 - L/119



✍ Complétez le tableau à partir du document 2 de la page 6 :

Nom	Commune	Profession	Qualités républicaines mises en valeur

✍ Qui délivre le certificat de civisme ?

✍ Quelles qualités (= professions) exercent ceux à qui le certificat de civisme est refusé (voir le document 3 de la page 7) ?

**Le certificat de civisme atteste que celui qui l'a en sa possession est un bon citoyen qui a rempli ses devoirs civiques. Principalement délivré aux responsables des affaires publiques pour pouvoir continuer à exercer leurs fonctions, il devient un instrument de contrôle patriotique. Il est exigé comme preuve d'attachement à la République sous la Terreur jusqu'en septembre 1795, date de sa suppression.**

---

## S I G N A L E M E N S.

*Dominique Allier*, ( sous le nom de *Bertrand* ), âgé de trente-sept à trente-huit ans, taille de cinq pieds quatre pouces, très-marqué de petite vérole, les yeux petits, cheveux châtain, figure laide et fort rouge, prenant beaucoup de tabac, parlant peu, air commun et d'un paysan aisé, souvent en bonnet de laine par dessous son chapeau, carmagnole brune, grande culotte de la même couleur.

Il est sous un mandat d'arrêt comme complice de *Sallian*.

Le ci-devant marquis de *Surville Deviviers*, Département de l'Ardèche, inscrit sur la liste des émigrés du Département du Gard, âgé de trente-sept ans, taille de cinq pieds deux à trois pouces, jolie figure pleine, portant un faux toupet, en hérisson, carmagnole brune, culotte longue de même couleur, homme d'esprit, air fin et aisé.

*Lamotte*, ancien officier d'artillerie, taille de cinq pieds cinq pouces, cheveux bruns, en ayant peu, culotte longue de même couleur, un pantalon blanc par dessous; il a servi dans l'armée de condé, en qualité d'officier d'artillerie, il a du être à la tête des révoltés de la Haute-Loire, le printems dernier.

---

*Nota.* L'un des deux derniers se fait nommer *Sicars*.

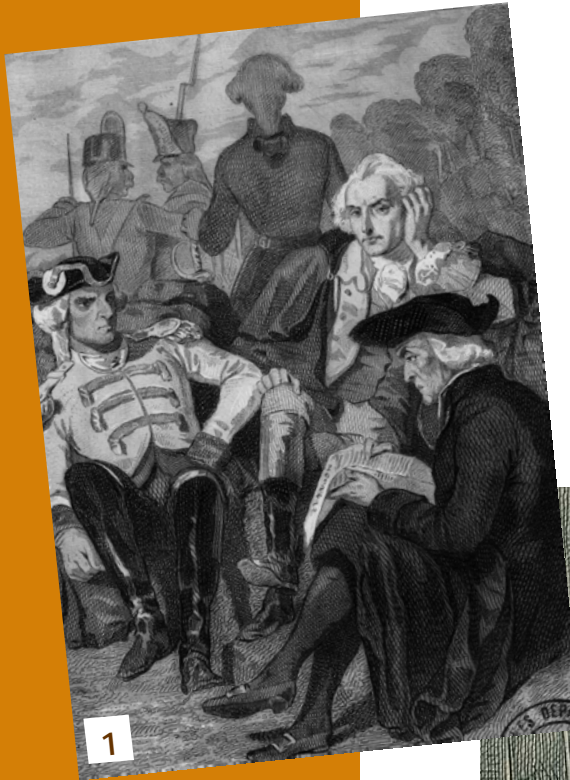
---

A Versailles, de l'Imprimerie de JACOB, Imprimeur du Département, place d'Armes, N.º 13.

Signalements d'émigrés, non daté.

DAPM91 - L/157

🍃 Pourquoi de tels signalements imprimés circulent-ils (voir document page 9) ?



1

- 1 Les émigrés, gravure, non daté.  
*DAPM91 - 4Fi/166*
- 2 Le dénonciateur et le suspect, gravure, non daté.  
*DAPM91 - 4Fi/65*



2

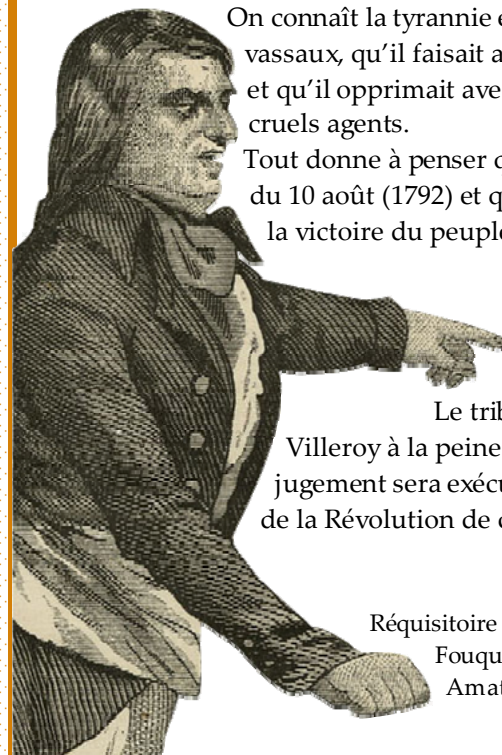
En 1789 et 1790, de nombreux nobles réussissent à quitter le territoire. Pour empêcher cette fuite, un système de contrôle policier se met en place : la « loi des suspects » de septembre 1792 permet l'arrestation de tous les « ennemis de la Révolution ». Les nobles, les parents d'émigrés, les personnes qui n'ont pas obtenu de certificats de civisme, les prêtres réfractaires sont particulièrement visés. Les comités de surveillance signalent localement les suspects qui peuvent être traduits devant le tribunal révolutionnaire

## Jugement du duc de Villeroy, seigneur de Mennecy

« Le 9 floréal an II (28 avril 1794), comparait devant le tribunal révolutionnaire de Paris, **Louis Gabriel Neufville Villeroy**, âgé de 63 ans, ci-devant duc et pair, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du dernier tyran, natif de Paris et y demeurant [...] ».

Il est accusé avec 32 autres personnes « de complicité dans les trames et complots du traître Capet et de Marie Antoinette, contre la souveraineté et la liberté du peuple français ».

« Villeroy, autre complice de Capet et capitaine de sa garde était un des chefs de la conjuration du 6 octobre 1789. On le vit arborer la cocarde blanche [...]. Il a été un des agents de tous les projets de contre révolution [...], de l'émigration des tantes de Capet, et de tous les plans d'évasion pour provoquer la guerre civile. [...].



On connaît la tyrannie exécrationnelle qu'il exerçait sur [...] ses anciens vassaux, qu'il faisait arbitrairement incarcérer dans des cachots [...] et qu'il opprimait avec une barbarie dont rougissait même ses cruels agents.

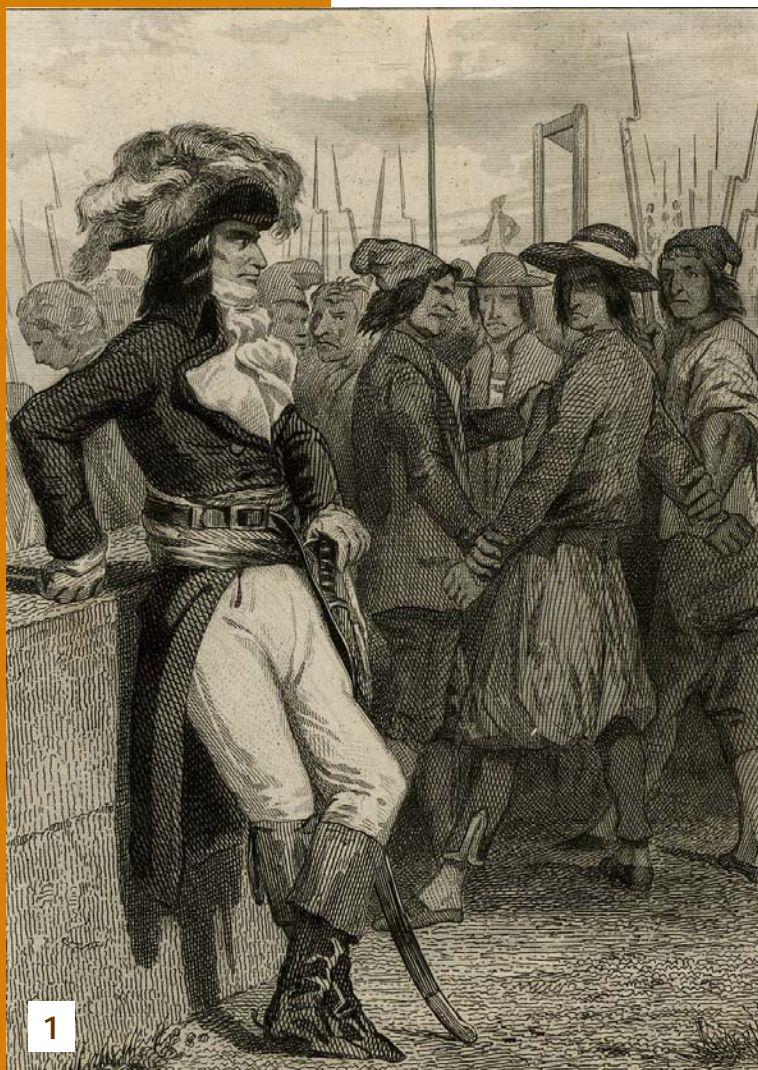
Tout donne à penser qu'il était aux Tuileries dans la journée du 10 août (1792) et qu'il a échappé avec ses autres complices à la victoire du peuple ».

### La sentence :

Le tribunal « condamne ledit Neufville dit Villeroy à la peine de mort [...] et ordonne que le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures sur la place de la Révolution de cette ville » (actuelle place de la Concorde).

Réquisitoire de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tinville.- In : *Mennecy sous la Révolution*.- Amatteis, 1989.

- ✍ Soulignez les accusations qui pèsent sur le duc de Villeroy.
- ✍ Qui est le traître Capet ?
- ✍ Qui sont ses anciens vassaux ?
- ✍ À quelle peine est-il condamné ?
- ✍ Où et quand la sentence est-elle exécutée ?



**1 Antoine Quentin Fouquier -Tinville, accusateur public, gravure. Non daté. DAPM91 - 4Fi/81**

**2 François de Neufville, duc et pair, maréchal de France, gravure, 1695. DAPM91 - 79J40/10**

Le duc de Villeroy est issu d'une lignée ancienne de seigneurs de Mennecy qui ont tous exercé de hautes fonctions à la cour.



**Le Tribunal révolutionnaire est une juridiction criminelle extraordinaire créée par l'Assemblée nationale (la Convention) en 1793.**

**Fouquier - Tinville est l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire de Paris.**

**En juillet et août 1794, 1376 exécutions ont eu lieu à Paris, soit plus que durant l'année précédente toute entière.**

Ce jour d'hui dix huit germinal l'an trois de la république  
française une et indivisible en l'assemblée de la municipalité  
convoquée extraordinairement il a été annoncé par le Citoyen  
bateau Maire qu'il port sur les deux heures du soir ayant été  
instruit que dans l'endroit de cette commune vulgairement  
appelé le Cimetière neuf il avait été la nuit dernière  
élevé une croix et que l'autel de la patrie qui s'y trouvait  
avait été démoli; qu'en outre dans la place de la Fraternité  
l'arbre de la Fraternité avait été abattu et enlevé; il s'y est  
transporté sur le champ; qu'il a reconnu par lui même les  
vérités de ces faits et que ne pouvant convoquer sur le

Registre de délibérations du conseil municipal de  
Bruyères-le-Châtel. Extrait, avril 1795.  
DAPM 91 - Edepot5/1D1/2

🌿 Quels actes contre - révolutionnaires ont été commis à Bruyères-le-Châtel ?

1 Ma ville de Toulon vers la fin de ce mois vive le roi  
 2 De vive le roi sa majesté vive la reine vive la messe  
 3 vive leglise vive Mirabeau vive la famille royale  
 4 vive la Fayette vive le comte Dartois vive Dumourier  
 5 vive le tiran de faire revivre la royauté vive le ci de  
 6 vant nobles vive l'ancien regime gemploie tous les  
 7 Moyens d'aneantri la constitution et la Republique

Tract royaliste, extrait. Non daté.  
 DAPM 91 - L/115

Transcription

1 Ma ville de Toulon, vers la fin de ce mois, vive le roi,  
 2 vive le roi sa Majesté, vive la reine, vive la messe \*,  
 3 vive leglise \*, vive Mirabeau, vive la famille royale,  
 4 vive La Fayette, vive le comte Dartois, vive Dumourier,  
 5 vive le tiran de faire revivre la royauté, vive le ci de-  
 6 vant nobles, vive l'ancien regime ; gemploie \* tous les  
 7 moyens d'aneantri \* la constitution et la Republique [...].

(La transcription respecte l'orthographe du document).

\* messe : messe  
 \* leglise : l'église  
 \* gemploie : j'emploie  
 \* aneantri : anéantir

🍃 Relevez les expressions qui montrent l'attachement à l'Ancien Régime ?

Les manifestations de résistance à la Révolution existent, même si elles sont individuelles, en Essonne et ne rencontrent pas de grand écho

## Table de concordance des calendriers républicain et grégorien

Années Mois républicains	An I 1792 - 1793	An II 1793 - 1794	An III 1794 - 1795	An IV 1795 - 1796	An V 1796 - 1797	An VI 1797 - 1798	An VII 1798 - 1799	An VIII 1799 - 1800	An IX 1800 - 1801	An X 1801 - 1802	An XI 1802 - 1803	An XII 1803- 1804	An XIII 1804 - 1805	An XIV 1805
01 Vendémiaire	22 sept. 1792	22 sept. 1793	22 sept. 1794	23 sept. 1795	22 sept. 1796	22 sept. 1797	22 sept. 1798	23 sept. 1799	23 sept. 1800	23 sept. 1801	23 sept. 1802	23 sept. 1803	23 sept. 1804	23 sept. 1805
15 Vendémiaire	06 oct. 1792	06 oct. 1793	06 oct. 1794	07 oct. 1795	06 oct. 1796	06 oct. 1797	06 oct. 1798	07 oct. 1799	07 oct. 1800	07 oct. 1801	07 oct. 1802	08 oct. 1803	07 oct. 1804	07 oct. 1805
01 Brumaire	22 oct. 1792	22 oct. 1793	22 oct. 1794	23 oct. 1795	22 oct. 1796	22 oct. 1797	22 oct. 1798	23 oct. 1799	23 oct. 1800	23 oct. 1801	23 oct. 1802	24 oct. 1803	23 oct. 1804	23 oct. 1805
15 Brumaire	05 nov. 1792	05 nov. 1793	05 nov. 1794	06 nov. 1795	05 nov. 1796	05 nov. 1797	05 nov. 1798	06 nov. 1799	06 nov. 1800	06 nov. 1801	06 nov. 1802	07 nov. 1803	06 nov. 1804	06 nov. 1805
01 Frimaire	21 nov. 1792	21 nov. 1793	21 nov. 1794	22 nov. 1795	21 nov. 1796	21 nov. 1797	21 nov. 1798	22 nov. 1799	22 nov. 1800	22 nov. 1801	22 nov. 1802	23 nov. 1803	22 nov. 1804	23 nov. 1805
15 Frimaire	05 déc. 1792	05 déc. 1793	05 déc. 1794	06 déc. 1795	05 déc. 1796	05 déc. 1797	05 déc. 1798	06 déc. 1799	06 déc. 1800	06 déc. 1801	06 déc. 1802	07 déc. 1803	06 déc. 1804	06 déc. 1805
01 Nivôse	21 déc. 1792	21 déc. 1793	21 déc. 1794	22 déc. 1795	21 déc. 1796	21 déc. 1797	21 déc. 1798	22 déc. 1799	22 déc. 1800	22 déc. 1801	22 déc. 1802	23 déc. 1803	22 déc. 1804	22 déc. 1805
15 Nivôse	04 janv. 1793	04 janv. 1794	04 janv. 1795	05 janv. 1796	04 janv. 1797	04 janv. 1798	04 janv. 1799	05 janv. 1800	05 janv. 1801	05 janv. 1802	05 janv. 1803	06 janv. 1804	05 janv. 1805	
01 Pluviôse	20 janv. 1793	20 janv. 1794	20 janv. 1795	21 janv. 1796	20 janv. 1797	20 janv. 1798	20 janv. 1799	21 janv. 1800	21 janv. 1801	21 janv. 1802	21 janv. 1803	22 janv. 1804	21 janv. 1805	
15 Pluviôse	03 fév. 1793	03 fév. 1794	03 fév. 1795	04 fév. 1796	03 fév. 1797	03 fév. 1798	03 fév. 1799	04 fév. 1800	04 fév. 1801	04 fév. 1802	04 fév. 1803	05 fév. 1804	04 fév. 1805	
01 Ventôse	19 fév. 1793	19 fév. 1794	19 fév. 1795	20 fév. 1796	19 fév. 1797	19 fév. 1798	19 fév. 1799	20 fév. 1800	20 fév. 1801	20 fév. 1802	20 fév. 1803	21 fév. 1804	21 fév. 1805	
15 Ventôse	05 mars 1793	05 mars 1794	05 mars 1795	05 mars 1796	05 mars 1797	05 mars 1798	05 mars 1799	06 mars 1800	06 mars 1801	06 mars 1802	06 mars 1803	06 mars 1804	06 mars 1805	
01 Germinal	21 mars 1793	21 mars 1794	21 mars 1795	21 mars 1796	21 mars 1797	21 mars 1798	21 mars 1799	22 mars 1800	22 mars 1801	22 mars 1802	22 mars 1803	22 mars 1804	22 mars 1805	
15 Germinal	04 avril 1793	04 avril 1794	04 avril 1795	04 avril 1796	04 avril 1797	04 avril 1798	04 avril 1799	05 avril 1800	05 avril 1801	05 avril 1802	05 avril 1803	05 avril 1804	05 avril 1805	
01 Floréal	20 avril 1793	20 avril 1794	20 avril 1795	20 avril 1796	20 avril 1797	20 avril 1798	20 avril 1799	21 avril 1800	21 avril 1801	21 avril 1802	21 avril 1803	21 avril 1804	21 avril 1805	
15 Floréal	04 mai 1793	04 mai 1794	04 mai 1795	04 mai 1796	04 mai 1797	04 mai 1798	04 mai 1799	05 mai 1800	05 mai 1801	05 mai 1802	05 mai 1803	05 mai 1804	05 mai 1805	
01 Prairial	20 mai 1793	20 mai 1794	20 mai 1795	20 mai 1796	20 mai 1797	20 mai 1798	20 mai 1799	21 mai 1800	21 mai 1801	21 mai 1802	21 mai 1803	21 mai 1804	21 mai 1805	
15 Prairial	03 juin 1793	03 juin 1794	03 juin 1795	03 juin 1796	03 juin 1797	03 juin 1798	03 juin 1799	04 juin 1800	04 juin 1801	04 juin 1802	04 juin 1803	04 juin 1804	04 juin 1805	
01 Messidor	19 juin 1793	19 juin 1794	19 juin 1795	19 juin 1796	19 juin 1797	19 juin 1798	19 juin 1799	20 juin 1800	20 juin 1801	20 juin 1802	20 juin 1803	20 juin 1804	20 juin 1805	
15 Messidor	03 juillet 1793	03 juillet 1794	03 juillet 1795	03 juillet 1796	03 juillet 1797	03 juillet 1798	03 juillet 1799	04 juillet 1800	04 juillet 1801	04 juillet 1802	04 juillet 1803	04 juillet 1804	04 juillet 1805	
01 Thermidor	19 juillet 1793	19 juillet 1794	19 juillet 1795	19 juillet 1796	19 juillet 1797	19 juillet 1798	19 juillet 1799	20 juillet 1800	20 juillet 1801	20 juillet 1802	20 juillet 1803	20 juillet 1804	20 juillet 1805	
15 Thermidor	02 août 1793	02 août 1794	02 août 1795	02 août 1796	02 août 1797	02 août 1798	02 août 1799	03 août 1800	03 août 1801	03 août 1802	03 août 1803	03 août 1804	03 août 1805	
01 Fructidor	18 août 1793	18 août 1794	18 août 1795	18 août 1796	18 août 1797	18 août 1798	18 août 1799	19 août 1800	19 août 1801	19 août 1802	19 août 1803	19 août 1804	19 août 1805	
15 Fructidor	01 sept. 1793	01 sept. 1794	01 sept. 1795	01 sept. 1796	01 sept. 1797	01 sept. 1798	01 sept. 1799	02 sept. 1800	02 sept. 1801	02 sept. 1802	02 sept. 1803	02 sept. 1804	02 sept. 1805	
5eme jour Complémentaire	21 sept. 1793	21 sept. 1794	21 sept. 1795	21 sept. 1796	21 sept. 1797	21 sept. 1798	21 sept. 1799	22 sept. 1800	22 sept. 1801	22 sept. 1802	22 sept. 1803	22 sept. 1804	22 sept. 1805	
6eme jour complémentaire			22 sept. 1795				22 sept. 1799				23 sept. 1803			